

Nouvelles du CoNRS – Un point sur 3 ans

Didier Bresch et Mikael de la Salle

28 mai 2019

La section 41 du comité national de la recherche scientifique (CoNRS), intitulée *Mathématiques et interactions des mathématiques*, est chargée principalement de l'évaluation scientifique pour les mathématiques au CNRS, y compris l'étape d'admissibilité pour les concours de recrutement. Elle travaille en étroite collaboration avec l'Insmi, qui est chargé de la politique scientifique. Après 3 années de mandat nous faisons ici un point sur sa mandature.

Nous rappelons la page de la section : <http://cn.math.cnrs.fr/> où l'on peut trouver toutes les informations importantes liées à la section 41 du CoNRS.

Le mandat actuel de la section 41 s'étend sur plusieurs années, ce qui lui permet d'avoir une vision de l'évaluation globale sur la durée de son mandat, mettant l'excellence scientifique comme premier critère, et tendant à refléter au maximum tout le spectre des mathématiques. La section 41 est convaincue que l'échange qui a lieu chaque année lors d'une réunion entre le président de la section et les présidents de sociétés savantes (SFDS, SMAI, SMF) est bénéfique pour notre communauté mathématique car il est à la base d'un dialogue efficace qui prend en compte les mathématiques dans toute leur diversité dans un esprit d'unité plutôt que d'opposition. Il tient également à rappeler que l'équilibre hommes/femmes, avec au centre des décisions l'excellence scientifique, fait partie des points d'attention de la section (dont la composition est d'ailleurs proche de la parité hommes/femmes avec 9 femmes et 12 hommes). La force des mathématiques au CNRS est la concertation et l'échange continu entre la section 41, l'Insmi et les DU comme cela a été confirmé lors d'une réunion tripartites en juillet 2018. Cette spécificité, qu'il faut préserver, coûte que coûte, assure un travail en profondeur au service de l'excellence des mathématiques françaises.

Nous allons dans les sections suivantes faire le point, sur ces trois années passées, sur les délégations, les promotions, les médailles, les recrutements, la PEDR et les évaluations des chercheur.e.s qui sont parmi les principales missions des sections. Les autres informations sont disponibles sur la page internet de la section 41. Les membres de la section 41 sont toujours prêts à discuter (hors période de concours) mais regrettent parfois certains commentaires et comportements extérieurs individuels voire collectifs.

Mouvements dans la section

La section 41 a été renouvelée à l'automne 2016 pour le mandat 2016-2021. En automne 2017, Benoît Claudon (promotion PR) et Bertrand Toën (Lauréat ERC) ont été remplacés respectivement par Adrien Dubouloz et François Charles.

Françoise Bouillet a fait valoir son départ à la retraite en décembre 2018 et sera remplacée par Isabelle Bellier à compter de l'automne 2019.

Délégations

Les sections du comité national sont consultées pour les demandes d'accueil en délégation au CNRS des enseignants-chercheurs. Elles évaluent l'aspect scientifique du projet des candidats. Les décisions sont prises par le CNRS après proposition des instituts, en s'appuyant sur les avis des sections, du laboratoire d'accueil et de l'établissement des candidats. La première année de mandat, les demandes de délégation arrivaient au même moment que les dossiers liés au concours et les candidats à la délégation étaient informés du succès ou non de leur demande très tardivement. Depuis 2018, les dossiers sont arrivés plus tôt et la section 41 a donc pu faire remonter ses avis sur toutes les demandes à l'Insmi début février. Cette année, les candidat.e.s ont pu être informé.e.s des résultats en avril.

Cette année, il y a eu moins de demandes de délégations. Une conséquence est qu'il y a eu moins de délégations accordées que les années précédentes (94 années équivalent temps plein pour 2019-2020 à la place de 105 l'année précédente). À noter que les règles pour les délégations changent malheureusement régulièrement. Cette année une note du CNRS stipulait que les demandes notée B par leur établissement d'origine ne pourraient obtenir de délégation, sauf accord explicite des établissements. Certaines demandes, pourtant fortement soutenues par la section 41 et l'Insmi, n'ont pas obtenu de délégation cette année pour cette raison : nous déplorons cet état de fait.

Promotions

La direction du CNRS a demandé, depuis 2018, que le pourcentage de femmes promues chaque année dans une section et dans un corps soit au moins égal au pourcentage de femmes promouvables dans cette section et dans le corps considéré. Une discussion est engagée pour les promotions DRCE1 avec l'Insmi car actuellement 4 femmes et 3 hommes ont été promus dans ce corps sur son mandat et la section 41 souhaiterait assouplir cette directive pour éviter les conséquences dues aux petits chiffres et permettre un rééquilibrage si le comparatif des dossiers l'exige.

Promotions CR1 et promotions CRHC (Hors Classe)

L'année universitaire 2017-2018 a vu l'apparition de la hors classe pour les CR (CRHC) ainsi que la disparition de la première classe (CR1). La première année des promotions hors classe s'est déroulée en session de printemps 2018 avec effet rétroactif au premier octobre 2017. Les promotions suivantes ont lieu comme toutes les promotions en session d'automne. Tout.e chargé.e de recherche de classe normale parvenu.e au septième échelon et ayant au moins quatre ans de services effectifs peut candidater au grade CRHC. Contrairement aux anciennes promotions CR1, la promotion CRHC n'est pas automatique au vu de l'avancement dans l'échelon, et le dossier scientifique est évalué avec attention. Dans la lettre de cadrage d'Antoine Petit, il était cependant demandé une attention très

particulière à l'ancienneté dans le grade pour une meilleure gestion de carrière des agents avec une attention également en ce qui concerne le genre. Après deux campagnes et 19 promotions CRHC, nous parvenons maintenant aux dossiers tout juste en deçà de 10 ans d'ancienneté dans le dixième et dernier échelon de la classe normale.

Les promotions hors classe ont été les suivantes :

- 2017 (48 candidats) : Colette Anné, Jocelyne Bion Nadal, Marc Cabanes, Jean-Marc Drézet, Michel Gros, Patrick Iglesias, Pierre Lochak, Michel Parigot, Yves Raynaud, Jie Wu.
- 2018 (32 candidats) : Alain Albouy, Michel Balazard, Corinne Blondel, Gilles Cassier, Marc Chardin, Carl Graham, Dominique Manchon, Olivier Ramaré, Michel Vaquié.

Tous les 23 candidats à la promotion CR1 avant l'automne 2018 (date de la disparition du grade) ont été promus.

Promotions DR1, DRCE1, DRCE2

Le passage DR1 est très difficile et la section rappelle aux candidat.e.s que les dossiers scientifiquement incontournables (résultats scientifiques et reconnaissance internationale) remplissant les critères de responsabilités collectives fortes et d'encadrement doctoral sont prioritaires. Il est normal d'attendre d'un directeur ou d'une directrice de recherche de diriger des recherches et de consacrer une part de son temps au collectif. Le passage DRCE1 est un passage extrêmement difficile au vu de la pression existante et du très faible nombre de promotions possibles actuellement par an. L'année 2018, la section 41 avait décidé de ne pas proposer de promotion DRCE2 mais trois promotions DRCE1. Lors de la session d'automne 2019, quatre promotions DRCE2 ont été demandées par l'Insmi (après avis de la section) et obtenues pour permettre l'an prochain d'avoir normalement plus de promotions DRCE1 possibles : il s'agit là d'un mécanisme administratif d'inter-dépendance des promotions possibles dans un grade en rapport avec le nombre de chercheur.e.s dans le grade supérieur.

0.0.1 Promotions DR1

- 2017 : Serge Cantat, Rémi Carles, Laurent Habsieger, Vincent Lafforgue, Philippe Laurençot, Ellen Saada, Olivier Schiffmann, Jean-Yves Welschinger.
- 2018 : Cédric Bonnafé, Sylvain Crovisier, Cyril Imbert, Jérôme Los, Catherine Matias, Tanguy Rivoal, Hatem Zaag.
- 2019 : Boris Adamczewski, Virginie Bonnaillie-Noël, Jérôme Buzzi, Agnès Desolneux, Bassam Fayad, Andrei Moroianu, Jérémie Szeftel.

0.0.2 Promotions DRCE1

- 2017 : Hajer Bahouri, Pierre Colmez,
- 2018 : Viviane Baladi, Philippe Biane, Karine Chemla,
- 2019 : Jean Dolbeault, Alice Guionnet.

0.0.3 Promotions DRCE2

- 2017 : Gérard Besson,

- 2018 : Pas de promotion,
- 2019 : Hajer Bahouri, Yann Brenier, Vincent Giovangigli, Patrice Philippon.

0.0.4 Rappels importants :

- Pour les demandes de promotion, les candidat.e.s devront faire l'effort de séparer publications dans les revues à comité de lecture et proceedings.
- Pour des profils à l'interaction, les candidat.e.s veilleront à bien séparer la liste des articles publiés dans des revues de mathématiques de la liste des articles publiés dans des revues d'autres disciplines.
- Les candidat.e.s doivent veiller à expliquer en quelques phrases les apports mathématiques liés à leurs travaux et pour des travaux à l'interaction la plus value pour les autres disciplines et le développement de nouvelles mathématiques que cela a entraîné.
- Pour toutes les promotions, la course au nombre (par exemple de séminaires, de conférences) est inutile : il faut bien évidemment privilégier qualité à quantité. Pour chacune des productions citées dans les dossiers, les chercheur.e.s doivent en expliquer la portée, l'impact et la plus value en rapport à l'existant.

Médailles de bronze, d'argent et d'innovation

La direction du CNRS fonde sa politique de reconnaissance par les médailles sur un principe de parité homme/femme. Dans le processus de sélection, il est demandé chaque année à la section de proposer deux noms pour la médaille d'argent et deux noms pour la médaille de bronze : un homme et une femme dans chaque cas. La sélection finale de la paire adoptée est effectuée en comité de direction du CNRS. Sur les trois années de mandature effectuée, les lauréat.e.s sont :

- 2017 : Bronze (Béatrice de Tilière), Argent (Christophe Breuil)
- 2018 : Bronze (Anne-Laure Dalibard), Argent (Grégory Miermont)
- 2019 : Bronze (Ludovic Métivier), Argent (Viviane Baladi).

À noter également l'obtention de la médaille de l'innovation CNRS en 2017 par Raphaèle Herbin.

Concours

La section 41 compose le jury d'admissibilité des concours CNRS pour les mathématiques. Le classement final est établi par un jury d'admission, distinct et indépendant du jury d'admissibilité. La direction du CNRS a tenu à réaffirmer récemment la possibilité pour le jury d'admission de modifier les classements établis par le jury d'admissibilité. En 2017 et 2018, il n'y a eu qu'un seul changement sur les listes, lié à la démission d'un candidat entre l'admissibilité et l'admission.

Il est rappelé que les membres du jury ne doivent pas être contactés pendant la période du concours et que le cadre législatif impose que toute demande, et plus généralement tout message, passe par le service des concours. Nous

rappelons également que les lettres de recommandation doivent être envoyées officiellement et qu'il est impossible à la section 41 de prendre en considération tout document qui ne soit pas officiellement validé par le service des concours.

Nous reportons ci-dessous un bilan des recrutements sur les trois dernières années. Pour les concours 2017 et 2018, les listes sont les listes principales d'admission, qui coïncident avec les listes de chercheurs effectivement recrutés par le CNRS. Pour le concours 2019, les prises de fonctions n'ayant pas encore eu lieu, nous donnons les listes principales et complémentaires d'admission, ou d'admissibilité pour les concours dont le jury d'admission n'a pas encore eu lieu au moment de la rédaction de ce texte.

Bilan du concours 2017

- Concours CR2 général : Juliette Bavard, Kestutis Cesnavicius, Thomas Dreyfus, Marco Golla, Henri Guenancia, Jacek Jendrej, Adrien Le Boudec, Sylvain Rideau, Olivier Taïbi,
- Concours CR2 interaction : Charlotte Perrin, Yann Traonmillin,
- Concours CR2 section 41 pour Ins2I : Émilie Devijver,
- Concours CR1 : Yonatan Harpaz, Sergio Simonella,
- Concours DR2 : Frédéric Bernicot, Yves de Cornulier, Nathalie Eisenbaum, Boris Kolev, Gilles Stoltz, Dimitri Zvonkine.

Bilan du concours 2018

- Concours CRCN général : Eddie Aamari, Fabrizio Bianchi, Yohann Brunenbarbe, Ricardo Campos, Lenaïc Chizat, Helge Dietert, Jehanne Dousse, Frederica Fanoni, Daniel Fiorilli, Arthur-César Le Bras, Andrea Seppi, Martin Vogel,
- Concours CRCN interaction : Paul Escande, Flaviana Iurlano, Cécilia Lancien, Frédéric Marbach,
- Concours CRCN section 41 pour Inp : Guillaume Barraquand.
- Concours DR2 : Xavier Caruso, Stéphane Druel, Carlos Matheus Silva Santos, Romain Tessera, Cristina Toninelli, Julien Vovelle.

Bilan du concours 2018

- Concours CRCN général (11 postes) :
 1. ex aequo : Charles Collot, Mitia Duerinckx, Thomas Leblé, Luc Lehericy, Amine Marrakchi, Nicolás Matte bon, Wei Qian, Adrien Sauvaget, Yunqing Tang, Benjamin Wesolowski, Zhiyuan Zhang,
 12. Marco De Renzi, 13. Duc Viet Vu, 14. Giacomo Canevari, 15. Diego Izquierdo,
- Concours CRCN Interaction (3 postes) :
 1. Charles Bertucci, Geneviève Dusson, Barbara Gris,
 4. Andrei Kupavski, 5. Aline Marguet
- Concours CRCN section 41 pour Inp (1 poste) : (résultats d'admissibilité)
 1. Sanjay Ramassamy,
 2. Frederico Zerbini,
- Concours DR2 général : (résultats d'admissibilité)

1. Pierre Berger, Charles Bordenave, Sylvain Ervedoza, Fanny Kassel, Olivier Ramaré, Vincent Vargas,
 7. Olivier Wittenberg, 8. David Sauzin,
- Concours DR2 fléché : (résultat d’admissibilité) Sophie Morel.

0.0.5 Rappels importants :

- Les candidat.e.s au concours CR interaction doivent faire un projet en réelle interaction avec d’autres disciplines. Un dossier sans mention de collaborateur.e.s possibles d’autres disciplines et sans descriptif de l’interdisciplinarité ne peut pas être pris en considération. Des lettres de recommandation avec une analyse scientifique sur la pertinence de l’interaction par les chercheur.e.s des autres disciplines sont un plus non négligeable.
- Les lettres de recommandation doivent comporter des descriptifs scientifiques et des commentaires quant à la teneur de la science développée par les candidat.e.s. Les lettres de recommandations mentionnant seulement : ”prenez le, c’est le meilleur”, ”prenez la, c’est la meilleure” ou tout équivalent sont inutiles.
- Pour les candidatures DR2, avoir encadré au moins un doctorant et avoir assumé des responsabilités collectives sont bien évidemment un plus.

PEDR

Lors des deux précédents mandats, la section 41 avait décidé de ne pas s’occuper des primes. De ce fait, un comité *ad hoc* était mis en place chaque année par l’Insmi. En début de mandat de la section, la direction de l’Insmi a proposé à la section de prendre en charge la pré-sélection des candidatures à la PEDR, qui est le processus normalement prévu. La section 41 a accepté, considérant être la plus à même de connaître les dossiers. Elle est également mieux identifiée par la communauté mathématique plutôt qu’un comité formé de manière *ad-hoc*. Malgré tout, lors de la session de printemps 2019 et après trois années de fonctionnement, la section a décidé de ne plus participer au processus de sélection des PEDR. Elle a également voté la motion suivante sur la PEDR :

”Après trois années de prise en charge des candidatures à la PEDR, la section 41 décide de ne plus participer à ce processus de sélection à compter de l’année universitaire 2019/2020. Le système actuel des primes et leur trop grande rareté au regard de la grande qualité des activités des chercheur.e.s rendent les critères inapplicables et mènent inévitablement à des arbitrages insatisfaisants. La section espère que la loi de programmation pluriannuelle de la recherche sera l’occasion de faire évoluer positivement la situation.”

À titre d’information, cette session de printemps 2019 par exemple la section a eu 58 candidatures, en très grande majorité excellentes, et devait faire remonter une liste d’environ 20 personnes. Le nombre de candidatures retenues tournera autour de 10 et tout le monde peut donc comprendre la signification de la motion adoptée. La section tient à remercier les quelques personnes qui ont candidaté pour faire nombre mais qui ne désiraient pas obtenir la PEDR. Dans le format actuel, le nombre de primes possibles en mathématiques est en effet

proportionnel aux nombres de dossiers déposés comme nous l'avions rappelé dans certains compte-rendus.

Évaluation à mi-vague et à vague des chercheur.e.s.

Chaque chercheur.e doit statutairement fournir sur la base du quinquennal de son laboratoire : un compte-rendu annuel d'activité (CRAC) chaque année, un rapport à mi-vague, et un rapport à vague portant sur les 10 semestres précédents. La section souhaite rappeler que les rapports à mi-vague et à vague ne doivent contenir que les informations liées à la période considérée (5 semestres précédant l'évaluation pour le rapport à mi-vague, 10 pour le rapport à vague). Ces deux rapports doivent contenir une analyse des travaux effectués sur la période (résultats scientifiques en rapport à l'existant) et le rapport à vague doit contenir un projet de recherche sur les 5 ans à venir convaincant, suffisamment détaillé et structuré. La section demande aux chercheur.e.s de veiller à ce que les documents fournis soient structurés, concis et agréables à lire.

Chaque chercheur.e peut contacter le président de la section si il ou elle désire échanger sur des difficultés rencontrées.